

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DES ÉLÈVES HDAA

Tenue le 30 septembre 2024
au 430 Boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache, salle 5080

PROCÈS-VERBAL

Adopté le 2025

1. Ouverture de l'assemblée et présences

La séance est ouverte à 19 h 5 sous la présidence de M. Christian Slachetka, président du CCSEHDAA 2023-2024, qui se présente et souhaite la bienvenue à tous.

1.1 Présences

En réponse à l'envoi de plus de 10 000 courriels personnalisés aux parents des élèves HDAA du CSSMI pour la convocation à cette assemblée générale annuelle, 26 parents sont présents et peuvent exercer leur droit de vote :

- | | |
|--|---|
| - Alberto A. Reynoso (Plateau-Saint-Louis) | - Karine Raymond (de Fontainebleau) |
| - Annabel St-Martin (Des Perséides /Jardins des Patriotes) | - Maggie Desbois (Le Rucher) |
| - Audrée Bastien (sec. Hubert-Maisonnette / du Ruisselet) | - Marie-Noël Boivin-Durand (Polyvalente Deux-Montagnes) |
| - Audrey Bossé (sec. Jean-Jacques-Rousseau) | - Martin Dufort (de Fontainebleau) |
| - Carolane Verreault-Côté (Le Sentier) | - Marius Laurentin Munteanu (Gaston-Pilon) |
| - Carole Thon-Adjaline (Gabrielle-Roy) | - Martin Dufort (de Fontainebleau) |
| - Christian Slachetka (sec. des Patriotes) | - Pascal Leblanc (sec. du Maréchal) |
| - Farid Bersalahedin (sec. Hubert-Maisonnette) | - Priscilla Richard (Notre-Dame-de-l'Assomption) |
| - Éric Manseau (sec. des Patriotes /Arc-en-Ciel) | - Sonya Lamoureux (de la Seigneurie) |
| - Isabelle Lecault (Polyvalente Deux-Montagnes) | - Souad Hamache (sec. Hubert-Maisonnette) |
| - Jessica Arsenault (des Mésanges) | - Valérie St-Jules (Sauvé) |
| - Julie Bernier (sec. des Patriotes) | - Yann Bernatchez (sec. Liberté-Jeunesse) |
| - Julie Vaillancourt (sec. du Maréchal) | |
| - Karine Presseault (Polyvalente Deux-Montagnes) | |

Également présent.e.s :

Sandra East, ex-commissaire du CSSMI

Lessead Jaziri, membre du comité de parents du CSSMI

Manon Chevigny de la Chevrotière, secrétaire d'assemblée et agente de liaison du comité de parents et du CCSEHDAA du CSSMI

2. Parole au public

Aucune intervention.

3. Adoption de l'ordre du jour

AGA-PEHDAA-240930-154

Il est proposé par M^{me} Julie Bernier, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le « varia » ouvert :

1. Ouverture de l'assemblée et présences
2. Parole au public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents des EHDAA du 2 octobre 2023
5. Le comité CSEHDAA : rôle, mandat et pouvoirs
6. Rapport annuel du CCSEHDAA 2023-2024
7. Projet de plan d'action 2024-2025
 - 7.1 Dépôt du calendrier des réunions du CCSEHDAA 2024-2025

ÉLECTIONS

8. Nomination
 - 8.1 Présidence d'élection
 - 8.2 Scrutateurs
9. Procédures d'élection
10. Élections
 - 10.1 Mandat de 2 ans : 6 postes
 - 10.2 Mandat d'un an : 2 postes
 - 10.3 Substituts (s'il y a lieu)
 - 10.4 Délégué.e au comité de parents du CSSMI 2024-2025
 - 10.5 Substitut au comité de parents du CSSMI 2024-2025
11. Recommandation au comité de parents du CSSMI
12. Varia :
 - 12.1 Questions de l'assemblée
13. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents des EHDAA du 2 octobre 2023

AGA-PEHDAA-240930-155

Il est proposé par M^{me} Isabelle Lecault d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale des parents des EHDAA du 2 octobre 2023 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

5. Le comité CSEHDAA : rôle, mandat et pouvoirs

M. Christian Slachetka nous informe que le mandat des parents faisant partie du CCSEHDAA (12 parents) est de 2 ans à raison d'une alternance de 6 postes par an, habituellement. En cas de démission de parents en cours d'année, des postes d'un an peuvent être vacants et sont alors comblés par les substituts nommés à l'AGA. Il décrit la composition des membres du CCSEHDAA en plus des parents, soit : une direction d'école, une technicienne en éducation spécialisée, une enseignante du primaire et une enseignante du secondaire œuvrant auprès de la clientèle HDAA, un professionnel, trois représentants d'organismes extérieurs ayant un lien avec la clientèle HDAA (*actuellement : deux intervenantes en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique du CISSS des Laurentides et la directrice générale de PANDA Basses-Laurentides sud-ouest*), ainsi que la représentante de la Direction générale du CSSMI (celle-ci sans droit de vote). La directrice générale adjointe du CSSMI responsable du dossier de l'adaptation scolaire assiste aussi aux réunions mensuelles.

Selon la Loi sur l'instruction publique (LIP), le comité a un rôle consultatif sur les consultations qui touchent les EHDAA et les services éducatifs émanant du Centre de services scolaire, tels que : le calendrier scolaire, l'organisation scolaire, la répartition des allocations, la localisation des groupes EHDAA, le plan d'intervention, etc. Il spécifie que le comité n'a pas le pouvoir de changer directement les dossiers qui lui sont soumis en consultation, mais qu'il a un certain pouvoir d'influence et peut donner son avis sur tous les dossiers qu'il juge importants pour la clientèle. Il peut aussi poser des questions spécifiques sur plusieurs dossiers qui amènent souvent certains changements.

M. Slachetka souligne que le comité se réunit habituellement une fois par mois (environ 9 réunions /an) sur le mode hybride (présentiel et par TEAMS). Toutes les réunions, d'une durée d'environ 2 heures, sont publiques et il y a un point « questions du public » en début de chaque séance. Les parents faisant partie du comité sont bénévoles; cependant leurs frais de déplacement et de gardiennage, s'il y a lieu, leur sont remboursés pour les réunions se tenant en présentiel.

6. Rapport annuel du CCSEHDAA 2023-2024

Le rapport d'activités 2023-2024 du comité est remis à chacun et est aussi versé à la page web du CCSEHDAA sur le site du CSSMI : [CCSEHDAA - Rapport annuel 2023-2024 vf.pdf](#)
M. Slachetka en explique les faits saillants.

Le comité CSEHDAA a aussi un rôle de représentation, entre autres au Forum des parents des EHDA du Québec, organisé chaque année par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), où sont discutés les dossiers et les grands enjeux surtout conséquents aux consultations ou décisions du Ministère de l'Éducation. Le comité délègue chaque année 2 de ses membres parents pour siéger au comité de parents du CSSMI. Une délégation participe aussi à la rencontre annuelle dédiée aux CCSEHDAA, organisée par le Regroupement régional des comités de parents de Laval-Laurentides-Lanaudière (RCP-3L).

Le Mois de la différence, tenu par le comité depuis 2014, a eu lieu du 1^{er} avril au 3 mai 2024 sous le thème *Construit ta différence !* Consultez la page web du CCSEHDAA sur le site du CSSMI pour avoir plus de détails : [Mois de la différence | CSSMI](#)

M. Slachetka répond aux questions des participants sur ce rapport annuel.

7. Projet de plan d'action 2024-2025

M. Slachetka présente succinctement le projet de plan d'action prévu pour l'année scolaire 2024-2025, mais qui peut cependant être modifié en cours d'année selon l'actualité en éducation ou les demandes spécifiques des membres du comité : [plan action 2024-2025 0.pdf](#)

7.1 Calendrier des réunions du CCSEHDAA 2024-2025

Le calendrier des réunions du comité 2024-2025 est versé à la page web du CCSEHDAA sur le site du CSSMI. Toutes les réunions sont publiques et un point « questions du public » est à l'ordre du jour en début de chaque rencontre; c'est cependant le seul moment où ceux qui ne sont pas membres du comité peuvent prendre la parole : [Calendrier rencontres CCSEHDAA 24-25 VF.pdf](#)

ÉLECTIONS

La condition d'admissibilité pour être élu au CCSEHDAA est d'être parent ou tuteur d'un enfant faisant partie de la clientèle d'adaptation scolaire du CSSMI.

M. Slachetka nomme les parents qui ont terminé leur mandat : Anne-Renée Samson, Annie Lachapelle, Dominique Audet, Fanny Tétreault (substitut 2023-2024), Marie-Noël Boivin-Durand (substitut 2023-2024), Nancy McCourt (substitut 2023-2024) et Iann-Carlos Armijo (démission en juin 2024). Ceux qui restent en poste jusqu'en octobre 2025 sont : Christian Slachetka, Éric Manseau, Isabelle Lecault, Isabelle Rioux et Julie Bernier-Gagnon.

Il y a donc, à pourvoir : 6 postes pour un mandat de 2 ans, 2 postes pour un mandat de 1 an, ainsi que des substituts, s'il y a lieu.

8. Nominations

8.1 Pr sidence d' lection

AGA-PEHDAA-240930-156

Il est propos  par M. Christian Slachetka de nommer M^{me} Sandra East au poste de pr sidente d' lection.

Adopt    l'unanimit 

M^{me} Sandra East prend la pr sidence de l'assemblée.

8.2 Scrutateurs

Peuvent agir comme scrutateurs ceux qui ne sont pas admissibles au vote lors de la pr sente  lection.

AGA-PEHDAA-240930-157

Il est propos  par M^{me} Marie-No l Boivin-Durand de nommer M^{me} Manon Chevigny de la Chevroti re et M. Lessead Jaziri comme scrutatrice et scrutateur pour la pr sente  lection.

Adopt    l'unanimit 

9. Proc dures d' lection

AGA-PEHDAA-240930-158

Il est propos  par M. Christian Slachetka que l' lection respecte la proc dure suivante :

- Mise en candidature sur proposition ou par volontariat
- Acceptation ou refus des candidats   partir du dernier propos 
- Pr sentation des candidats
-  lection par vote secret
- Non-divulgateion du nombre de votes attribu    chaque candidat
- Destruction des bulletins de vote

Adopt    l'unanimit 

10.  lections

10.1 Mandat de deux ans : 6 postes

Ouverture de la mise en candidature

M^{me} Karine Raymond se propose

M^{me} Priscilla Richard se propose

M^{me} Maggie Desbois se propose

M^{me} Audrey Boss  se propose

M^{me} Sonya Lamoureux se propose

M^{me} Marie-No l Boivin-Durand se propose

M^{me} Annabel St-Martin se propose

Fin de la mise en candidature

Pr sentation des 7 candidates   partir du dernier nom propos .

Remise des bulletins et vote   scrutin secret

Apr s d pouillement des votes sont d clar es  lues : M^{mes} Audrey Boss , Karine Raymond, Maggie Desbois, Marie-No l Boivin-Durand, Priscilla Richard et Sonya Lamoureux.

10.2 Mandat d'un an : 2 postes

Ouverture de la mise en candidature

M^{me} Annabel St-Martin se propose

M^{me} Jessica Arsenault se propose

Fin de la mise en candidature

Les 2 candidates sont déclarées élues sans opposition.

Elles se présentent.

10.3 Substituts

Ce sont des parents qui seraient appelés advenant la démission d'un ou de membres parents du comité au cours de l'année scolaire 2024-2025; le substitut terminerait alors la portion restante du mandat du parent démissionnaire. Les substituts reçoivent toutes les communications envoyées aux membres du comité au cours de l'année et peuvent évidemment assister à toutes les réunions, mais sans droit de parole autre qu'au point « questions du public ».

Ouverture de la mise en candidature

M^{me} Carolane Verreault-Côté se propose

M. Marius Laurentin Munteanu se propose

M^{me} Valérie St-Jules se propose

M^{me} Carolle Thon-Adjaline se propose

M. Yann Bernatchez se propose

Fin de la mise en candidature

Les 5 candidates et candidats sont tous acceptés comme membres substituts. Un tirage au sort détermine l'ordre dans lequel ils seraient appelés advenant une ou des démissions de parents en cours d'année 2024-2025 :

1. M. Yann Bernatchez
2. M. Marius Laurentin Munteanu
3. M^{me} Carolane Verreault-Côté
4. M^{me} Carolle Thon-Adjaline
5. M^{me} Valérie St-Jules

Au cours des années antérieures, les délégué.e et substitut au comité de parents du CSSMI étaient élus lors de la première séance du CCSEHDAA de l'année scolaire. Depuis septembre 2023, après la modification de la régie interne, ces 2 délégué.e.s sont dorénavant nommé.e.s lors de l'assemblée générale des parents des élèves HDAA parmi les parents élus pour le CCSEHDAA, quelle que soit la durée de leur mandat. Le mandat des délégué.e et substitut au CP est d'un an.

10.4 Délégué.e au comité de parents du CSSMI 2024-2025

Cette personne occupera aussi le siège réservé au CCSEHDAA au comité exécutif du comité de parents.

Ouverture de la mise en candidature

M^{me} Marie-Noël Boivin-Durand se propose

M. Éric Manseau se propose

Fin de la mise en candidature

Les 2 candidats se présentent

Remise des bulletins et vote à scrutin secret

Après dépouillement des votes, M. Éric Manseau est déclaré élu.

10.5 Substitut au comité de parents du CSSMI 2024-2025

Ouverture de la mise en candidature

M^{me} Marie-Noël Boivin-Durand se propose

Fin de la mise en candidature

M^{me} Marie-Noël Boivin-Durand est déclarée élue

AGA-PEHDAA-240930-159

Il est proposé par M. Christian Slachetka,

QUE M. Éric Manseau soit nommé délégué au comité de parents du CSSMI pour l'année scolaire 2024-2025;

QUE M^{me} Marie-Noël Boivin-Durand soit nommée substitut du délégué au comité de parents du CSSMI pour l'année scolaire 2024-2025.

Adopté à l'unanimité

11. Recommandation au comité de parents du CSSMI

La Loi sur l'instruction publique exige que ce soit le comité de parents du centre de services scolaire qui nomme les parents faisant partie du CCSEHDAA. Depuis plusieurs années, le comité de parents du CSSMI entérine la recommandation de l'assemblée générale des parents des EHDAA, convoquée conjointement par les deux comités.

AGA-PEHDAA-240930-160

Attendu que selon la Loi sur l'instruction publique (article 185), c'est le comité de parents qui doit nommer les parents qui feront partie du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA);

Il est proposé par M. Pascal Leblanc,

DE recommander les parents suivants au comité de parents du CSSMI : M^{mes} Audrey Bossé, Karine Raymond, Maggie Desbois, Marie-Noël Boivin-Durand, Priscilla Richard et Sonya Lamoureux pour compléter les rangs des parents membres du CCSEHDAA du CSSMI pour un mandat de deux ans (2024-2026) à partir d'aujourd'hui;

DE recommander au comité de parents du CSSMI : M^{me} Annabel St-Martin et Jessica Arsenault pour compléter les rangs des parents membres du CCSEHDAA du CSSMI pour un mandat d'un an (2024-2025) à partir d'aujourd'hui;

DE recommander au comité de parents du CSSMI, dans l'ordre d'énumération suivant, comme substituts en cas de démission d'un des douze parents membres du CCSEHDAA en cours d'année scolaire 2024-2025 :

1. M. Yann Bernatchez
2. M. Marius Laurentin Munteanu
3. M^{me} Carolane Verreault-Côté
4. M^{me} Carolle Thon-Adjalin
5. M^{me} Valérie St-Jules

Adopté à l'unanimité

M^{me} Sandra East félicite les candidats.

M. Christian Slachetka remercie M^{me} Sandra East de sa collaboration à la bonne marche des élections et reprend la présidence de l'assemblée.

12. Varia :

12.1 Questions de l'assemblée

M. Slachetka répond à une question des participants sur le plan d'intervention (PI).

Il n'y a pas de limite pour le nombre de fois où on peut demander la révision du PI. On ne devrait jamais seulement recevoir ce document avec la mention de « signer et retourner », car les parents doivent avoir été invités à la réunion pour la rédaction du PI et peuvent intervenir sur ce qui y est inscrit avant d'accepter de signer le document.

13. Levée de l'assemblée

AGA-PEHDAA-240930-161

Il est proposé par M^{me} Priscilla Richard de lever la séance à 20 h 15.

Adopté à l'unanimité

Christian Slachetka,
Président d'assemblée

Manon Chevigny de la Chevrotière,
Secrétaire d'assemblée